

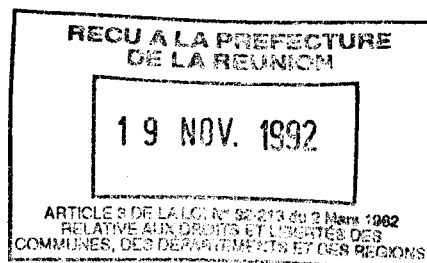
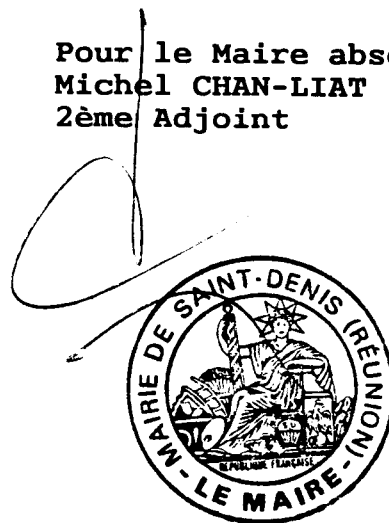
RAPPORT N° 92/5-14
au Conseil Municipal

OBJET

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 1993

En application de la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (Article 11 du Chapitre 1er), j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les Orientations Budgétaires définies pour l'exercice 1993 (confer le document y afférent ci-joint).

Pour le Maire absent
Michel CHAN-LIAT
2ème Adjoint



DELIBERATION N° 92/5-14
du Conseil Municipal
en séance du samedi 7 novembre 1992

OBJET

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 1993

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/5-14 du Maire ;

Vus les rapports :

- * de Michel CHAN-LIAT, Adjoint,
présenté au nom de la Commission Finances ;
- * de Firmin LACPATIA, Conseiller Municipal,
présenté au nom de la Commission Culture ;
- * de Françoise MOLLARD, Conseillère Municipale,
présenté au nom de la Commission Ecoles ;
- * de Alain ARMAND, Adjoint,
présenté au nom de la Commission Jeunes ;
- * de Yasmina HATIA, Conseillère Municipale,
présenté au nom de la Commission Solidarité ;
- * de Sudel FUMA, Adjoint,
présenté au nom de la Commission Sports ;
- * de Daniel TOUSSAINT, Adjoint,
présenté au nom de la Commission Environnement ;
- * de André BOURGIN, Adjoint,
présenté au nom de la Commission Habitat ;
- * de Mickaël NATIVEL, Adjoint,
présenté au nom de la Commission Transport et Circulation ;
- * de Jules RAUX, Adjoint,
présenté au nom de la Commission Travaux et Appels d'Offres ;
- * de Mickaël NATIVEL, Adjoint,
présenté au nom de la Commission Urbanisme ;

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 1993

- * de Gabriel ARMOUDOM, Adjoint,
présenté au nom de la Commission Economie ;
- * de Dominique RIVIERE, Conseiller Municipal,
présenté au nom de la Commission Coopération ;
- * de Michel CHAN-LIAT, Adjoint,
présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(débat général/pas de vote)

Prend acte des Orientations Budgétaires définies pour l'exercice 1993
(confer le document y afférent ci-joint).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 13 NOV. 1992

Pour le Maire absent
Michel CHAN-LIAT
2ème Adjoint

